

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES

AGENCE NATIONALE DE LA
MÉTÉOROLOGIE



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE –UN BUT –UNE FOI



Bulletin Décadaire d'Information Agro-Hydro-Météorologique

GRUPE DE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE D'ASSISTANCE AGRO-HYDRO-METEOROLOGIQUE (GTPA)
CADRE NATIONAL DES SERVICES CLIMATIQUES DU MALI (CNSC-MALI)

Bulletin N°07 :

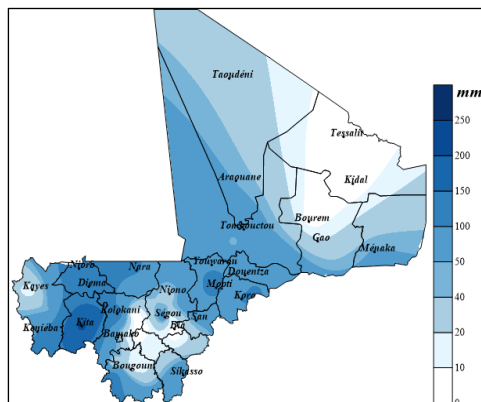
Décade du 1^{er} au 10 juillet 2025

Contenu du Bulletin

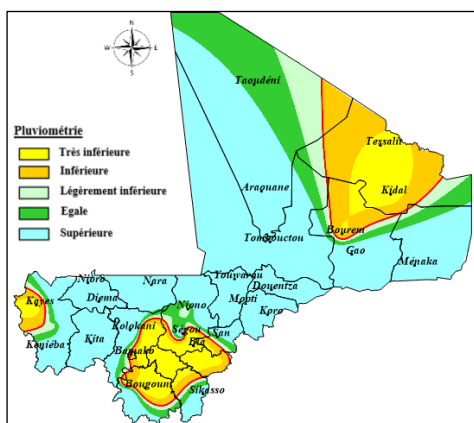
- Situation météorologique
- Situation des catastrophes
- Situation hydrologique
- Situation agricole
- Situation phytosanitaire
- Situation du Criquet Pèlerin
- Situation pastorale
- Situation de la Flore et de la Faune
- Situation halieutique
- Situation des Marchés et de la Sécurité Alimentaire
- Perspectives
- Avis et Conseils



I. Situation météorologique

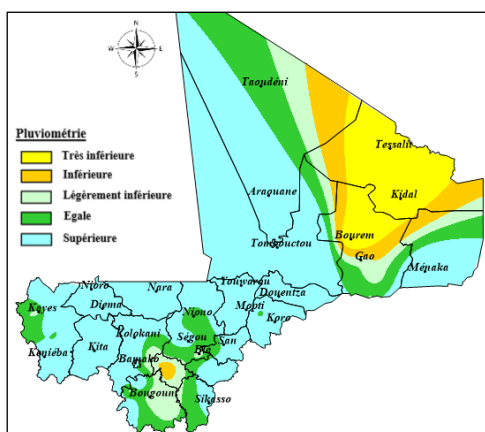


Carte n°1 : Cumul pluviométrique du 1^{er} au 10 juillet 2025



Carte n°2 : Pluies recueillies pendant la décade du 1^{er} au 10 juillet 2025 par rapport à la moyenne (1991-2020)

Aussi, cette décade comparée à la même décade de 2024, les quantités de pluies recueillies ont été supérieures à égales, excepté dans les régions de Dioïla, Koutiala, le Nord de celles de Bougouni, Sikasso, Kidal, l'Est de celle de Koulikoro, le Sud de Ségou ainsi que les localités de Kayes, Mahina, Niono, Bourem et le District de Bamako, où elles ont été inférieures (cf. carte n°3).

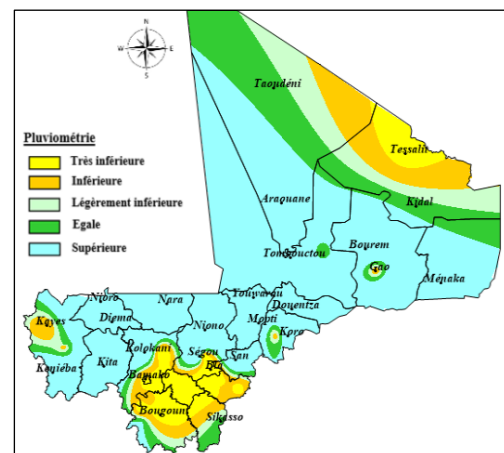


Carte n°4 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 10 juillet 2025 par rapport à la moyenne (1991-2020)

1.1 Pluviométrie

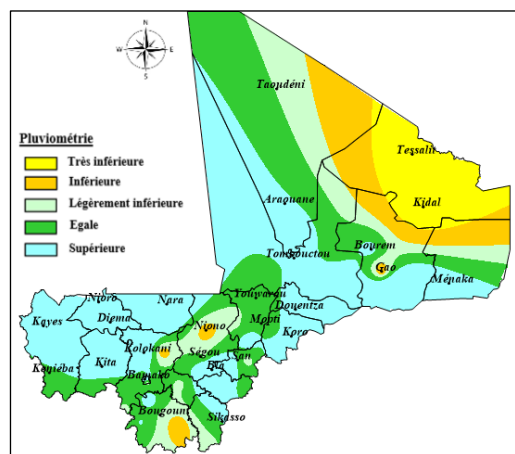
Au cours de la décade, les pluies ont été bien réparties dans le temps et dans l'espace, avec une fréquence moyenne de quatre (04) jours de pluie. Les cumuls pluviométriques les plus élevés ont été enregistrés dans les stations de Kita (215 mm), Kolokani (152 mm), Nioro du Sahel (149,8 mm), Mopti (135,7mm), Yanfolila (130,4 mm) et Diéma (117,3 mm) (cf. carte n°1).

Dans l'ensemble, les quantités de pluies enregistrées pendant la décade ont été normales à excédentaires, excepté dans les régions du Dioïla, Koutiala, Kidal, le Nord de celles de Bougouni, Sikasso, l'Est de Koulikoro, le Sud de Ségou ainsi que les localités de Kayes, Mahina, Niono, Bourem et le District de Bamako, où elles ont été déficitaires (cf. carte n°2).



Carte n°3 : Pluies recueillies pendant la décade du 1^{er} au 10 juillet 2025 par rapport à l'année 2024

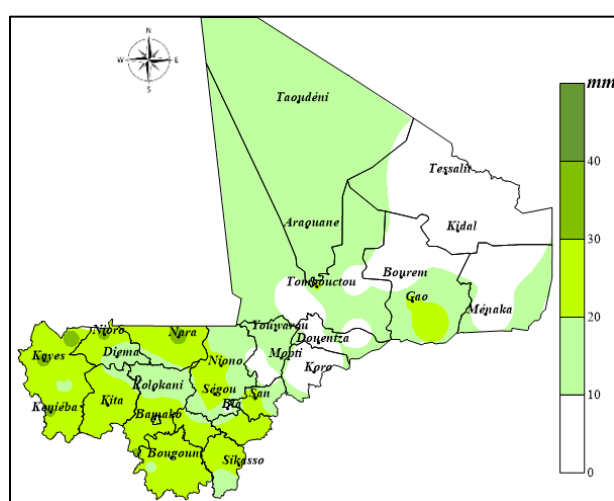
Du 1^{er} mai au 10 juillet 2025, le cumul pluviométrique a été normal à excédentaire par rapport à la normale climatologique dans la majorité des localités. Toutefois, des déficits ont été enregistrés dans les régions de Dioïla, Kidal, dans le Nord de celles de Bougouni, Gao, ainsi que dans les localités de Kayes et Bla. (cf. carte n°4).



Carte n°5 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 10 juillet 2025 par rapport à l'année 2024

Ce cumul de 2025 comparé à celui de 2024 a été supérieur à égal dans l'ensemble, sauf dans la région de Kidal, l'Est de celle de Bougouni, les localités de Kadiolo, Banamba, Niono, Tominian et Gao, où il a été inférieur (**cf. carte n°5**).

Au cours de cette décade, plusieurs localités ont enregistré des précipitations supérieures à 50 mm, soit plus de 500 m³/ha. Il s'agit notamment de Nioro, Yélimané, Diéma, Kita, Kénieba, Kolokani, Didiéni, Nara, Kangaba, Sikasso, Yanfolila, Kadiolo, Mopti, Hombori, Koro, Tenenkou, Douentza, Tombouctou et Goundam (**cf. Tableau 1**). Ces volumes importants de pluie augmentent considérablement les risques d'inondation, susceptibles de provoquer des dégâts majeurs sur les infrastructures, les habitations et les moyens de subsistance. Ils peuvent également entraîner des conséquences négatives sur la sécurité, la santé publique et l'économie locale.

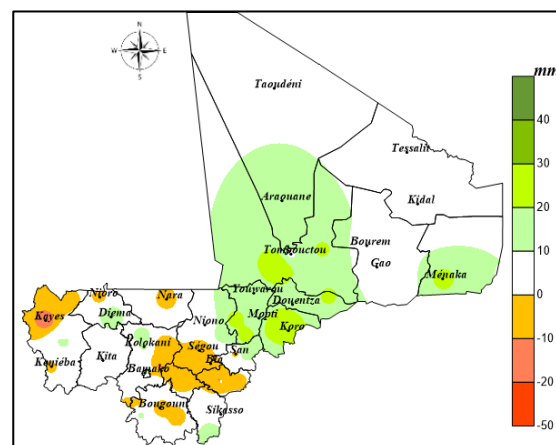


Carte n°6 : Evapotranspiration de la troisième décade de juin 2025

1.2 Suivi hydrique

• Evaporation de l'eau et transpiration au niveau des sols et de l'environnement (ETP)

Au cours de cette décade, l'évapotranspiration potentielle (ETP) a varié en moyenne autour de 30 mm dans toutes les régions, excepté dans celles de Bandiagara, Kidal et le Nord de Gao, où elle a été inférieure à 10 mm. Les valeurs les plus élevées ont été toujours observées à Kénieba, Kayes, Yélimané, Nioro et Nara (**cf. carte n° 6**).



Carte n°7 : Bilan hydrique climatique de la troisième décade de juin 2025

• Bilan hydrique

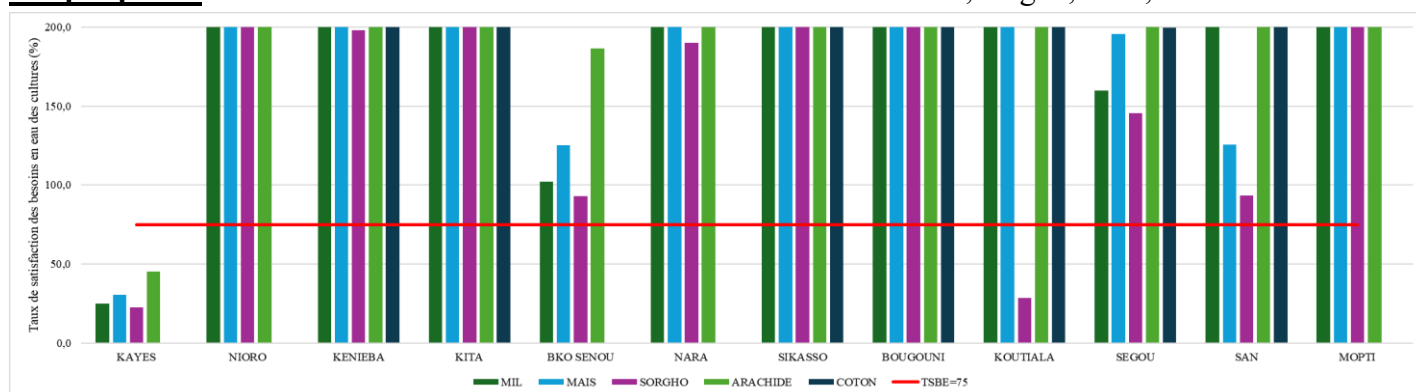
La demande évaporative du climat étant restée inférieure aux précipitations enregistrées, le bilan hydrique climatique¹ a été positif au Centre et Nord du pays. Toutefois, certaines localités notamment Kayes, Kénieba, Nioro, Nara, Bougouni, Ségou, San et Koutiala ont connu un bilan négatif (**cf. carte n°7**).

1.3 Le taux de satisfaction des besoins en eau des cultures (TSBE)

Au cours de cette décade, les besoins en eau des différentes cultures semées (mil, sorgho, maïs, arachide et coton) ont été satisfaits dans les localités de Nioro, Kénieba, Kita, Bamako, Nara, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Ségou, San et Mopti. Ailleurs, dans la localité de Kayes les besoins en eau des cultures n'ont pas été satisfaits (presque moins de 50%), nécessitant une vigilance accrue pour ces premiers semis dans cette localité (**cf. Graphique 1**).

¹ Le bilan hydrique climatique est la différence ou le rapport entre les quantités de pluies enregistrées et l'évapotranspiration potentielle d'un milieu donné afin de déterminer le degré de risque climatique (zone à forte ou faible précipitation).

Graphique 1 : Le taux de satisfaction des besoins en eau décadaire du mil, sorgho, maïs, arachide et coton



Source, MALI-METEO 2025

Tableau 1 : tableau pluviométrique du 1^{er} au 10 juillet 2025.

Tableau 1 : tableau pluviométrique du 1 ^{er} au 16 juin 2025.																								
N°	STATIONS	PLUIES JOURNALIERES										PLUIES DECADEIRES				RUISSELEME NT DE LA	CUMULS A PARTIR DU 1 ^{er} MAI				POURCENTAGES			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	PD25	NJD25	PD24	ND		RS	PC25	NJPC25	PC24	CN	PD25/ND	PC25/CN	PC25/PC24
1	KAYES		4				2		7			13	3	27,2	44,7	0	99,3	21	82,4	114,7	29	87	121	48
2	NIORO DU SAHEL	0	52,2		20			36,7	40,6	0,6		149,8	5	33,3	28,6	119,8	210,3	17	62,9	89	200	200	200	200
3	YELIMANE		45,4				0,1	16	24,1	1		86,6	5	39,5	34,9	56,6	237,2	17	42,5	91,1	200	200	200	200
4	DIEMA	53,2	35,1				4	5	7	13		117,3	6	61,2	41,4	87,3	193	17	93,1	111,4	200	173	200	192
5	MAHINA		8,5	4	3,5	1,5		20,5		4,5		42,5	6	73,9	55,2	12,5	188,2	27	144,1	181,4	77	104	131	58
6	BAFOULABE	7		4	10		10	13		6		50	6	52	47,6	20	244,5	17	110,7	153,2	105	160	200	96
7	KITA	105	0,2	41,4	29		2,8	23,9		12,3		215,4	7	97	54,4	185,4	380,9	30	308,8	226,1	200	168	123	200
8	KENIEBA		1,2	6,7	40	11,5		14,1	1,7	21,1	2,4	98,6	8	35,4	72,9	68,6	340	37	319,6	263,8	135	129	106	200
9	KOULIKORO			13								13	1	33	64,2	0	213,5	14	185	262,1	20	81	115	39
10	BAMAKO VILLE	0,2	3,4	8	19		1,2	0,2		2,6		34,6	7	94	62,4	4,6	378,6	32	282,4	261,4	55	145	134	37
11	BAMAKO SENOU			35,9	8,2							44,1	2	112,7	65,5	14,1	281,2	28	321,7	266,3	67	106	87	39
12	SOTUBA		12,5	8,3	15					1,1		36,6	4	68,3	61,8	6,6	327,1	28	252,3	250	59	131	130	54
13	KATIBOUGOU			1,6	4,6		1,2	8				15,4	4	33,2	57,5	0	175,5	35	186,9	237	27	74	94	46
14	KATI-HAUT		5,6	25	3	5				3		41,6	5	99	55,8	11,6	366,6	24	365,5	220	75	167	100	42
15	BAGUINEDA			15	5					3		23	3	80	53,9	0	223	19	242	238	43	94	92	29
16	OUELESSEBOUGOU	4,3	2,7	26	11							44	4	59,4	58,9	14	401,6	23	307,7	270,9	75	148	131	74
17	SELINGUE	10,7		4,2	3,9					2,5		21,3	4	94,2	59	0	250,3	24	259,3	294,4	36	85	97	23
18	DIOILA							14,2				14,2	1	67,8	61,2	0	163,4	16	191,3	251,5	23	65	85	21
19	BANKOUMANA			52						8		60	2	108	64,4	30	295	16	328	253,9	93	116	90	56
20	KOLOKANI	141			3			8				152	3	70	55,8	122	270,5	12	177,3	197,8	200	137	153	200
21	DIDIENI		20,2	13,9		10	35,4	5,8	1,5	13,2		100	7	22,1	44,6	70	237,9	17	170,2	151	200	158	140	200
22	NARA	0,8			0,2	2,2	40,1	48,4	2,2	12,5		106,4	7	27,5	28,3	76,4	148,7	15	53,7	75,7	200	196	200	200
23	BANAMBA			3								3	1	54,5	49,3	0	179	9	284	175,2	6	102	63	6
24	KANGABA	43		32,8	6,4			4,4				86,6	4	95,2	68,5	56,6	335	25	375	285,6	126	117	89	91
25	SIKASSO	0,1	35,9					12	0,2	40,6		88,8	5	89	59,8	58,8	387,8	37	346,3	317,3	148	122	112	100
26	BOUGOUNI	2,1		0,1						13,1		15,3	3	51,8	68,7	0	263,2	25	305,4	332,2	22	79	86	30
27	YANFOLIA	8		2	10	5		42	12,4	51		130,4	7	114,6	72,8	100,4	417,8	31	370,4	335,4	179	125	113	114
28	KOUTIALA			5,4				10	0,2			15,6	3	84,4	58,5	0	325,6	26	208,6	238,3	27	137	156	18
29	N'TARLA IRICT			11	3,5			8	1			23,5	4	37	69	0	328,5	21	238,5	243,9	34	135	138	64
30	KADIOLO	36,5	0,2		0,4		5,3	25,4		20		87,8	6	81,8	60,5	57,8	301,5	31	356,4	297,4	145	101	85	107
31	KOLONDIÉBA			0,6						25,5		26,1	2	53,9	62,3	0	263	22	403,7	328,2	42	80	65	48
32	YOROSSO		6,5				2,1	4	12,2			24,8	4	69	56	0	253,6	20	252,3	225,1	44	113	101	36
33	SEGOU						2,1	73,1	0,5	0,3		76	4	29,5	50,3	46	212,6	23	221,1	171,3	151	124	96	200
34	SAN			0,1			36,4	6,7		12,1		55,3	4	12,9	53,6	25,3	191,1	19	170	171,3	103	112	112	200
35	KONOBOUGOU			7				10				17	2	66,5	59,8	0	211,5	16	240	182,8	28	116	88	26
36	KE-MACINA		0,8				17	8	10,4	37,8		74	5	34,2	41,8	44	136,5	16	148,7	125,8	177	109	92	200
37	BAROUELI			0,6				5,3	2,4			8,3	3	9,5	55,5	0	201	18	195,9	191,4	15	105	103	87
38	BLA											0	0	17,5	63,7	0	184,5	13	114,5	228,8	0	81	161	0
39	NIONO					0,3	13,6			12		25,9	3	9,7	33,1	0	89,9	10	142	102,4	78	88	63	200
40	TOMINIAN					62						62	1	39	50,8	32	198	10	246	167,9	122	118	80	159
41	MOPTI		44				18	13,2		60,5		135,7	4	16,6	32,4	102,1	173,5	16	164,5	104,5	200	166	105	200
42	HOMBORI		4		5,5		80					89,5	3	0	20,7	59,5	89,5	3	0	68	200	132	200	200
43	BANDIAGARA		15				25			20		60	3	63	39,5	30	132	9	138,4	132,8	152	99	95	95
44	BANKASS		13,9				1,9			42		57,8	3	95,3	40,5	27,8	191,2	14	159,9	134,2	143	142	120	61
45	DJENNE						64			14		78	2	30,4	43	48	176,8	11	141,7	141,9	181	125	125	200
46	KORO			43,3			8,5			52,4		104,2	3	66,1	36,3	74,2	185,9	14	108,6	137,1	200	136	171	158
47	TENENKOU		5				6	37		34		82	4	18	37	52	151	10	176	108,2	200	140	86	200
48	DOUENTZA	14	14				45			23		96	4	56	28,9	66	139	13	105	94,8	200	147	132	171
49	GAO	12			10							22	2	41	13	0	40	4	72	46,3	169	86	56	54
50	MENAKA						53					53	1	36	9,9	23	65,5	4	51	39,9	200	164	128	147
51	ANSONGO				4		33					37	2	4	16,6	7	51	4	21	64	200	80	200	200
52	BOUREM	2		3						0,5		5,5	3	0	12,8	0	5,5	3	4,5	42,9	43	13	122	200
53	TOMBOUCTOU		3		8		47	2		16		76	5	29	10,6	56	89	10	49	31,1	200	200	182	200
54	GOURMA-RHAROUS				18		14			16		48	3	52	14,8	18	71	5	80	31,6	200	200	89	92
55	GOUNDAM		8		5		33			6		52	4	34	13,6	55	56	5	62	40,3	200	139	90	153
56	DIRE		10		10		20			2		42	4	24	14,1	12	54	7	48	39,6	200	136	112	175
57	KIDAL		3									3	1	3	9,5	0	5	2	43	28,4	32	18	12	100
58	TESSALIT								2			2	1	7	4,3	0	2	1	7	15	47	13	29	29
PD: Pluies décadaires ND: Normale décadaire NJD: Nbre de jours de pluie de la décade X25 et X24: paramètres des années 2025 et 2024 PC: pluie cumulée NJPC: nbre de jours de pluie cumulés RS: Ruissellement CN: cumul Normal (-999): pluies 24 et 23 nulles																								

PD: Pluies décadaires

ND: Normale décadaire

NJD: Nbre de jours de pluie de la décade

X25 et X24: paramètres des années 2025 et 2024

PC: pluie cumulée

NJPC: nbre de jours de pluie cumulés

RS: Ruissellement

CN: cumul Normal

(-999): pluies 24 et 23 nulles

Source, MALI-METEO 2025

II. Situation de catastrophes

Un cas d'effondrement a été enregistré dans la région de Bandiagara (ville de Bandiagara) entraînant trois victimes dont deux pertes en vie humaine (une femme, un enfant) et un enfant blessé.

III. Situation hydrologique

La situation hydrologique de la décade a été caractérisée par la montée de niveau sur tous les cours d'eau. Le déstockage des eaux des retenues de Sélingué et de Manantali se poursuit. Les hauteurs moyennes décadaires sont supérieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Banankoro, du Baoulé à Bougouni, du Bafing à Daka-Saidou et du Bagoé à Pankourou. Elles sont supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Koulikoro.

Tableau 2 : Situation hydrologique de la décade du 1^{er} au 10 juillet 2025

N°	Stations	cours d'eau	Hauteurs moyennes décadaires (cm)							Débits (m³/s)	Observations
			(cm)	Année	Année	Décade	(cm)	(cm)	(cm)		
							Ecart	Ecart	Ecart		
			Moy	2024	2025	Précédente	a 025-déc préc	a 025-a 024	a 025-Moy		
1	Banankoro	Niger	217	439	342	302	40	-97	125	+	
2	Bamako	Niger	90	97	141	117	24	44	51	+	
3	Koulikoro	Niger	190	93	156	118	38	63	-34	+	
4	Kirango	Niger	183	84	+	120	+	+	+	+	
5	Mopti	Bani/Niger	195	182	254	185	69	72	59	+	
6	Diré	Niger	84	60	138	114	24	78	54	+	
8	Ansongo	Niger	55	sec	115	86	29	+	60	+	
9	Douna	Bani	109	132	219	145	74	87	110	+	
11	Dioila	Baoulé	+	145	+	+	+	+	+	+	
12	Bougouni	Baoulé	85	200	125	94	31	-75	40	+	
13	Sélingué-Amont	Sankarani	+	34070	34268	34282	-14	198	+	+	Cm IGN
14	Kayes	Sénégal	185	272	308	273	35	36	123	+	
15	Oualia	Bakoye	139	185	271	99	172	86	132	+	
16	Gourbassy	Falémé	87	87	174	88	86	87	87	+	
17	Daka-Saidou	Bafing	129	248	170	120	50	-78	41	+	
18	Bafing Makana	Bafing	+	175	340	223	117	165	+	+	
19	Manantali-	Bafing	+	19327	19619	19636	-17	292	+	+	Cm IGN
20	Pankourou	Bagoé	98	236	113	84	29	-123	15	+	

+ données manquantes

sec : cours d'eau sec

Source, DNH 2025

IV. Situation agricole

♣ Activités agricoles

Les activités agricoles ont été dominées par :

- la poursuite des opérations de semis dans toutes les zones de production agricole ;
- les opérations d'entretien des cultures de premier semis ;
- la poursuite des récoltes du riz de la contre saison et l'entretien des réseaux d'irrigation dans les zones Offices et Agences ;
- la sensibilisation sur l'utilisation rationnelle des engrais chimiques et les bonnes pratiques agricoles durables ;
- la sensibilisation sur l'importance de l'utilisation de la fumure organique et des semences certifiées ;
- la poursuite de la réception des intrants subventionnés par les commissions de réception au niveau des bassins de production ;
- le début de la distribution des engrais subventionnés par les commissions.

♣ Approvisionnement en intrant agricoles

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques du Gouvernement du Mali en matière de sécurité alimentaire et de relance de la production agricole, deux programmes majeurs du ministère de l'Agriculture ont apporté un appui conséquent aux exploitants et entreprises agricoles à travers la subvention des intrants agricoles, notamment les engrais chimiques et organiques. Il s'agit du :



- Projet de Développement de la Productivité et de la Diversification Agricoles dans les Zones arides et semi arides du Mali (PDAZAM) avec une quantité totale de 21 543 tonnes (10 500 tonnes d'urée, 6 000 tonnes de DAP et 5 043 tonnes de NPK).
- Le Programme d'Urgence de Production et de Sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali (PUPASAN/AEFPF) avec une quantité totale de 2 792,5 tonnes (1 690 tonnes d'Urée, 250 tonnes de DAP et 852,5 tonnes de NPK).

Dans le cadre de l'intensification de la culture du Riz, 12 100 tonnes d'engrais minéral, 5 375 tonnes d'engrais organique, 15 tonnes de biostimulant Ovalis, seront mises à la disposition des producteurs de riz par le MEF pour la subvention d'Etat dans les bassins de production du riz à maîtrise Totale.

♣ Evolution des emblavures

Les réalisations en semis à la date du 10 juillet sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Synthèse des semis au 10 juillet 2025

Désignations	Toutes cultures confondues	Toutes Céréales confondues	Céréales sèches	Riz	Coton	Légumineuses	Cultures maraichères
Réalisations 2025 (ha)	4 010 704	2 999 990	2 784 094,32	215 895,7	594 746	324184,33	91 783
Objectifs 2025 (ha)	8 644 942	6 592 065	5 705 129,3	886 936	672 000	1214487,77	166 389
Taux de réalisation 2025 %	46,39	45,51	48,80	24,34	88,50	26,69	55,16
Réalisations 2024 (ha)	1 749 632	1 082 528	979 839	102 689	530 565	90042,75	46 496

Source : DNA/CMDT, Offices et Agences, 2025

Commentaire : A la date du 10 juillet 2025, les réalisations pour toutes les cultures confondues sont de 4 010 704 ha sur une prévision de 8 644 942 ha, soit 46,39 % de réalisation. Elles sont supérieures à celles de la campagne dernière à la même période qui étaient de 1 749 632 ha. Ces réalisations sont dominées par le cotonnier avec 88,5% de réalisation, les cultures maraichères 55,16 % et les céréales sèches avec 48,80%. Les emblavures en riz et légumineuses restent faibles avec des taux respectifs de 24,34 % et 26,69 % de réalisation.

Tableau 4 : Situation décadaire de semis des cultures du système coton au 10 juillet 2025.

Régions	Coton (ha)			Maïs (ha)			Mil (ha)			Sorgho (ha)			Cultures Fourragères			Soja (ha)		
	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%
BOUGOUNI	177 000	160 780	90,84	166 500	121 282	72,84	39 000	37 214	95,42	87 000	38 431	44,17	18 000	1 216	6,76	4 000	1 630	40,75
FANA	106 700	89 584	83,96	85 000	55 910	65,78	78 000	50 737	65,05	132 800	76 536	57,63	20 980	2 005	9,56	45	14	31,11
KITA	84 500	65 573	77,60	67 000	30 190	45,06	18 300	9 638	52,67	98 700	38 331	38,84	5 700	122	2,14	1 275	155	12,16
KOUTIALA	120 500	106 967	88,77	120 000	86 035	71,70	110 920	101 836	91,81	137 415	105 675	76,90	19 295	5 025	26,04	8 790	6 152	69,99
SAN	40 500	37 553	92,72	40 500	32 454	80,13	68 000	61 199	90,00	85 210	57 268	67,21	13 135	3 828	29,14	1 880	931	49,52
SIKASSO	114 000	106 412	93,34	114 000	99 138	86,96	32 550	23 997	73,72	35 335	20 682	58,53	9 240	1 832	19,83	6 780	4 929	72,70
TOTAL CMDT	643 200	566 869	88,13	593 000	425 009	71,67	346 770	284 621	82,08	576 460	336 923	58,45	86 350	14 028	16	22 770	13 811	61
OHVN	28 800	27 877	96,80															
TOTAL MALI	672 000	594 746	88,50															

Source, CMDT 2025

Commentaires : Les taux de semis du coton réalisés restent supérieurs dans toutes les régions CMDT et à l'OHVN mais inférieur en valeur absolue par rapport à la campagne 2024/2025. Le niveau de réalisation est de 594746 ha contre 644909 en 2024/2025 soit 88,50% contre 85,19 . Les taux de semis des céréales ainsi que ceux de la culture fourragère et le soja sont également supérieurs à ceux de la campagne écoulée. L'état physiologique des plants est satisfaisant, cependant nous constatons une infestation précoce des jassides dans les régions du sud (Koutiala, Sikasso et Bougouni).

Les travaux d'entretiens(démariage, sarclage, épandage d'engrais sont en cours et voir début traitement par endroits).

V. Situation du Criquet Pèlerin

La situation du Criquet pèlerin est restée calme sur toute l'étendue du territoire national.

VI. Situation phytosanitaire

Au cours de la décade, des infestations de nuisibles ont été observées sur les cultures. Les principaux nuisibles enregistrés pendant la période ont été les jassides (*Amrasca Biguttula*) principalement sur le coton et le gombo, la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) sur le maïs, la mouche des fruits (*Bactrocera dorsalis*, *Ceratitis spp*) sur la mangue et les légumes-fruits, les sauteriaux, les coléoptères, les chenilles défoliatrices, les maladies, les adventices, les oiseaux granivores et les rongeurs, sur les cultures céréalières, maraîchères, légumières et fruitières causant des dégâts faibles à importants sur les productions agricoles.

Les dégâts diagnostiqués sur les cultures ont été de nature déchiquetage des feuilles, rabougrissement des plants, recroqueville des feuilles, nécrose des feuilles, chute des organes floraux et des fruits, etc. La promptitude d'interventions phytosanitaires des producteurs sous la conduite et l'appui conseils des agents de l'OPV a permis de circonscrire des dégâts sur les cultures.

En résumé, les réalisations techniques ont porté sur 4 176 ha prospectés, sur lesquels 1 714 ha ont été jugés infester et 1 062 ha traités à l'aide des méthodes alternatives de lutte (Extrait de Neem, cendre, l'eau savonneuse ...), pesticides biologiques (RAPAX) et des insecticides de synthèse (*anti-jasside*, *Décis 50 EC*, *Emamectine benzoate*, *Pyrical 480 EC*, du *Chlorpyrifos-Ethyl*, *Lamda-cyhalothrine*, *ATTRACK...*) pour sauvegarder les cultures et les récoltes.

Tableau 5 : Résultats de prospections, d'infestations et de traitements du 1^{er} au 10 juillet 2025

Nuisibles	SP (ha)	SI (ha)	ST (ha)
Criquet arboricole	0	0	0
Sauteriaux	579	371	63
Coléoptères	107	58	27
Chenille Légionnaire d'Automne	2187	505	299
Autres chenilles	320	176	132
Mouche des fruits	436	218	207
Jassides	90	74	65
Autres organismes nuisibles	127	62	46
Maladies	37	13	10
Adventices	52	40	34
Oiseaux granivores	148	118	110
Rongeurs	93	79	69
TOTAL	4 176	1 714	1 062

Source : OPV, 2025

VII. Situation pastorale

L'état des pâturages est jugé moyen à passable dans l'ensemble du pays excepté les régions de Tombouctou, Kidal, Ménaka, Taoudéni, Gao, Nara, Nioro et le Nord de la région de Kayes où il est jugé mauvais. La reconstitution du tapis herbacé se poursuit dans l'ensemble.

Les conditions d'abreuvement s'améliorent. On assiste au remplissage de certaines mares. Les animaux s'abreuvent au niveau des eaux de surfaces, puits et forages pastoraux. L'état d'embonpoint des animaux est moyen à mauvais dans l'ensemble du pays. Les vaches laitières et les bœufs de labour reçoivent des suppléments aliments bétail.

Les mouvements des animaux sont limités du fait de l'insécurité. Il est constaté le retour des troupeaux transhumants vers les pâturages d'hivernage. Les animaux sédentaires sont concentrés sur les terroirs villageois et autour des centres urbains les plus sûrs dont certains sont sous la conduite des bergers et d'autres en divagation.

Tableau 6 : Synthèse des prix moyens du bétail sur les marchés en F CFA au cours de la décade

ESPECES	PRIX MINIMUM	PRIX MAXIMUM
BOVINS		
Bœufs	250 000	610 000
Taureaux	185 000	450 000
Vaches	200 000	375 500
T-Bouvillons	185 000	253 500
Génisses	130 000	255 000
OVINS		
Mâles adultes	32 500	250 000
Femelles adultes	22 500	90 000
Jeunes	17 000	65 000
CAPRINS		
Mâles adultes	25 000	85 500
Femelles adultes	20 000	65 000
Jeunes	17 500	50 000
AUTRES		
Equins	175 000	350 000
Asins	25 000	80 000
Poulet	1 200	5 000
Pintades	1 800	6 500
Pigeon (paire)	1250 par Paire	2000F Locale
Canards	2 500	5 000

Source DNPIA, 2025

Les prix des animaux sont stables sur les marchés à bétail par rapport à la décade précédente.

Tableau 7 : Synthèse des prix moyens régionaux de la viande par kilogramme sur les marchés en F CFA au cours de la décade

N°	Régions	Viande bovine				Viande ovine et caprine	
		Avec os		Sans os			
		Min	Max	Min	Max	Min	Max
1	Kayes	2500	2700	3000	3300	2900	3000
2	Koulikoro	2400	3000	2800	3500	2500	3000
3	Sikasso	2500	3000	2700	3500	2900	3000
4	Ségou	2700	2800	3300	3500	3000	3100
5	Mopti	2500	2800	3000	3300	Tas /500	-
6	Tombouctou	2500	2900	3000	3500	Tas/500	-
7	Gao	2500	2700	3000	3200	Tas /500	-
8	Kidal	2400	2600	3000	3300	Tas/500	-
9	Taoudéni	2500	2600	3000	3200	Tas /500	-
10	Ménaka	2500	2600	3000	3200	Tas /500	-
11	Nioro	1750	3000	2000	4000	3000	3200
12	Bougouni	1700	3000	2700	3200	2500	3000
13	Dioïla	1750	2900	2300	3000	2500	3000
14	Koutiala	2000	2700	2500	3000	2500	3000
15	Kita	1800	2900	2400	3000	2500	3000

N°	Régions	Viande bovine				Viande ovine et caprine	
		Avec os		Sans os			
		Min	Max	Min	Max	Min	Max
16	Nara	2500	3000	3000	3500	3000	3500
17	Bandiagara	2500	3000	3000	3500	3000	3200
18	San	2400	3000	2800	3500	2500	3000
19	Douentza	2900	3000	3000	3500	3800	4000
20	District de Bamako	3000	3500	3500	4000	3800	4500

Source DNPIA, 2025

Le prix du kilogramme de la viande rouge varie de 1750 FCFA à Simona, Boura, Kiffosso, Dioro, Fangasso, Sarro, Konséguela, Keleya à 4000 FCFA à Banconi Farada, Fadjiguila, Sokonafing, Banconi Plateau, Dabanani, Médine, Dibida, Djicoroni Para pour les bovins et de 2500 FCFA à 4000 FCFA pour les ovins/caprins dans le District de Bamako.

VIII. Situation zoosanitaire

Elle a été caractérisée par la vaccination des animaux contre les maladies réputées légalement contagieuses (la Péripleumonie contagieuse bovine, les maladies charbonneuses, les pasteurelloses, les maladies de la volaille, la Peste de Petits Ruminants etc.) et le suivi des cas de suspicion de maladies animales ainsi que les zoonoses.

Les réalisations de cette décade s'élèvent à 801 716 têtes toutes espèces confondues sur une prévision annuelle de 77 013 997 têtes soit un taux de 1,04%.

Les chiffres de vaccinations contre les principales maladies ciblées sont les suivants :

- 12 530 têtes de bovins contre la Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB) ;
- 30 349 têtes d'ovins caprins contre la Peste des Petits Ruminants (PPR) ;
- 205 003 sujets de volailles contre la maladie de Newcastle.

Deux foyers de rage confirmés ont été rapportés au cours de la période (1 à Safo et 1 à N'Gabakoro) tous dans le cercle de Kati région de Koulikoro.

IX. Situation de la Flore et de la Faune

• Flore

La flore est marquée par des mutations morphologiques et/ou physiologiques (feuillaison, floraison, fructification) chez la majorité des essences forestières (*Vitex doniana*, *Strychnos spinosa*, *Saba senegalensis*, *Ximenia americana*, *Vitellaria paradoxa*, *Lannea microcarpa*, *Detarium senegalense*).

Le tapis herbacé se renouvelle dans la plupart des localités du pays. Les activités de la 26^{ème} édition de la quinzaine de l'environnement se poursuivent, 200 plants ont été reboisés sur le flanc de la colline historique du Nianan à Koulikoro, les principales espèces forestières concernées sont : le néré, le caïlcédra, le baobab et le fromager.

Au cours de la décade, il a été enregistré au niveau des postes forestiers 22 500 Qm (Quintal métrique) de charbon, 3 900 stères, 45 tonnes de fruits de zaban, 15 tonnes d'amande de karité, 25 tonnes de pain de singe et 30 tonnes de fourrages.

• Faune

Dans les aires protégées comme la Réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé, l'état de l'habitat de la faune est assez bon. S'agissant de la Réserve de Biosphère du Gourma, 316 individus d'éléphants ont été dénombrés lors de la dernière étude (inventaire en mai 2023). Quant au Parc Animalier de Tienfala, on dénombre de nos jours 86 individus toutes espèces de faune confondues (girafe, buffles d'Afrique, zèbres et antilopes).

X. Situation halieutique

La situation halieutique de la décade a été caractérisée par une production de 2 139 tonnes de poissons relevées dans les différentes pêcheries contre 2 138 tonnes la décade passée soit une légère hausse de 0,4 %.

Les principales espèces de poissons rencontrées dans les captures sont : *Oreochromis niloticus* (nteben), *Clarias anguilaris* (manogo), *Lates nilotica* (saalé), *Labeo coubie* (bamâfi), *Hydrocynus brevis* (wuludyeye), *Mormyrus rume* (nana), *Auchenoglanis occidentalis* (korokoto)...

Les prix moyens des différentes espèces de poissons d'eau douce relevés sur les principaux marchés régionaux et aux points de vente du District de Bamako sont stables par rapport à la décade dernière et ordinairement plus élevés à Bamako par rapport aux régions. Les prix sont indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau 8: Prix moyens indicatifs en FCFA /Kg de certaines espèces de poisson dans les principaux marchés régionaux et du District de Bamako

Espèce	Kayes		Koulikoro		Sikasso		Ségou		Mopti		Tombouctou		Gao		Bamako	
	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP
Lates nilotica /capitaine (Frais)	3250	3250	2500	2500	3000	3000	2900	2900	1883	1883	1150	1150	2167	2167	3960	4500
Carpe/Tilapia (Frais)	2000	2000	2090	2090	2000	2000	1786	1786	1342	1342	870	870	867	867	2670	2820
Clarias(Fumé)	4000	4000	3000	3000	3500	3500	2094	2094	2200	2200	1750	1750	2333	2333	4333	3750
Hydrocynus/Poisson chien (séché)	6000	6000	3300	3300	1500	1500	2313	2313	3560	3560	1600	1600	2333	2333	6875	6833
Moyenne	3813	3813	2723	2723	2500	2500	2273	2273	2246	2246	1343	1343	1925	1925	4460	4476
Ecart (DA-DP)	0		0		0		0		0		0		0		-16	

Source, DNP 2025

NB : DA=Décade Actuelle ; DP=Décade Précédente

Les prix de poissons de mer congelés importés relevés sur les principaux points de vente du District de Bamako, se présentent comme suit : Chinchard (*Trachurus*) 1 312FCFA /kg ; Machoiron (*Aruissp*) 1 267 FCFA/kg; Sardinelle (*Sardina PLchardussp*) 1 083FCFA/kg ; Carpe (*Tilapia sp*) 1 990FA/kg....

XI. Situation de la Sécurité Alimentaire

🌾 Situation des Marchés céréaliers

Durant cette décade, la progression des prix collectés sur les marchés céréaliers n'a pas connu de changement significatif par rapport à la décade écoulée. En fait, les prix pratiqués sur les marchés céréaliers sont restés dans l'ensemble stables au cours de cette décade. S'agissant des quelques variations relevées par endroits dans cette situation de constance globale des prix, elles ont une tendance à la hausse sur les marchés de production et une baisse sur ceux de consommation. Ainsi, au cours de cette décade sous observation, les prix des céréales sont restés, sur les marchés de production, stables à 53%, en hausse pour 44% et en baisse pour seulement 2% des prix collectés. Concernant les prix pratiqués sur les marchés de consommation, ils sont restés stables pour 87%, en baisse pour 7% et en hausse pour 6% des prix collectés. Par rapport à la décade passée, les amplitudes des variations de prix des céréales relevées sont passées de 5 FCFA le kilo la décade dernière à 10 FCFA le kilo cette décade sur les marchés ruraux. Ces mêmes amplitudes sont restées fermes à 50 FCFA le kilo cette décade sur les marchés de consommation.

Dans le District de Bamako, par rapport à la décade précédente, les prix à la consommation sont restés majoritairement stables, excepté ceux des maïs qui ont évolué à la hausse. Ainsi, les prix au détail couramment pratiqués ont été de 300 FCFA le kilo pour le sorgho et pour le maïs, 350 pour le mil et pour les sorgho/maïs pilés, 400 pour le mil pilé, 500 pour le riz brisé importé, les riz importés RM40 thaïlandais et vietnamiens et pour le riz local Gambiaka, 650 pour le fonio et de 750 FCFA le kilo pour le niébé.

Dans les capitales régionales, les prix pratiqués par les détaillants ont été globalement stables. Ces prix pour les mil, sorgho et maïs ont évolué dans une fourchette comprise entre 225 FCFA le kilo pour le maïs à Sikasso et 400 FCFA le kilo pour le mil à Kayes Centre et à Gao.

S'agissant des riz importés, leurs prix au détail ont évolué entre 400 FCFA le kilo pour le riz brisé importé à Kayes Centre et 600 FCFA le kilo pour les riz importés brisé et RM40 à Gao.

S'agissant des riz locaux, leurs prix au détail ont évolué dans les capitales régionales de la façon suivante : 400 FCFA le kilo pour le riz étuvé blanc à Sikasso et 750 FCFA le kilo pour le riz local BG à Gao.

Situation Alimentaire

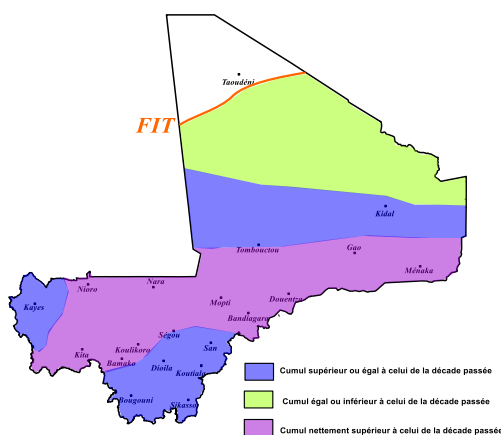
La situation alimentaire est globalement normale pour la majorité des ménages. Toutefois, en cette période de soudure, elle demeure difficile pour certaines catégories de ménages, notamment ceux affectés par la persistance de l'insécurité, la dégradation de certaines sources de revenus surtout en milieu urbain et par le niveau toujours élevé des prix des denrées alimentaires.

De manière générale, la situation se caractérise par les facteurs suivants :

- Un approvisionnement suffisant des marchés en céréales locales, principalement issues des productions de la campagne agricole 2024-2025 ;
- Des prix des céréales globalement proches à ceux de l'année dernière à la même période, mais légèrement supérieurs à la moyenne des cinq dernières années ;
- Une évolution normale des prix du bétail, soutenue par des conditions d'élevage favorables, qui contribuent par ailleurs au maintien des productions animales (lait, viande), et de la valeur marchande du bétail ;
- Des opportunités de main-d'œuvre locale, agricole et non agricole, permettant aux ménages les plus pauvres de disposer de revenus complémentaires et de préserver leurs moyens d'existence ;
- La poursuite des programmes d'assistance alimentaire de l'Etat, à travers le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et ses partenaires, au profit des populations vulnérables (personnes déplacées internes, victimes d'inondations et d'autres calamités) ;
- La prise en charge continue des enfants malnutris, contribuant à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations vulnérables ;
- L'amélioration des circuits commerciaux, grâce aux efforts des FAMa en cours pour sécuriser certains axes dans le Centre et le nord du pays. Cela facilite l'acheminement des produits alimentaires vers les zones concernées, bien que des défis persistent dans certaines localités.

Enfin, selon les résultats de l'atelier du Cadre Harmonisé de novembre 2024, 1 470 114 personnes ont été identifiées comme étant en besoin d'assistance alimentaire au cours de l'année alimentaire 2024-2025.

Perspectives (valables du 11 au 20 juillet 2025)



Sur le plan météorologique, des activités pluvio-orageuses se produiront dans l'ensemble du pays excepté le Nord de la région de Taoudéni. Les pluies seront fréquentes par endroits avec des intensités faibles à modérées mais parfois fortes entraînant des cumuls égaux à supérieurs voire nettement supérieurs à ceux de la décade passée dans la majeure partie du pays.

Au cours de la prochaine décade, le FIT va fluctuer en moyenne à la latitude de Taoudéni avec souvent une position hors du territoire.

Sur le plan hydrologique, la montée de niveau observée dans les hauts bassins du Niger et du Sénégal se poursuivra.

Sur le plan agricole, la décade sera marquée par la poursuite des travaux de préparation des lits de semis, l'intensification des semis en fonction de la pluie, l'entretien des cultures, la réception et la distribution des intrants agricoles, l'appui conseil, etc...

Concernant le Criquet Pèlerin, la surveillance de la situation du Criquet pèlerin se poursuivra à travers le réseau de remontée de l'information du Centre.

Sur le plan phytosanitaire, les activités de surveillance et de lutte contre les nuisibles des plantes et des denrées stockées vont se poursuivre sur l'ensemble du pays.

Sur le plan Zoo sanitaire, la vaccination contre les maladies infectieuses réputées légalement contagieuses et le suivi des maladies animales se poursuivront.

Avis et Conseils (valables du 11 au 20 juillet 2025)

Il est demandé aux exploitants agricoles de :

- poursuivre les semis des mil/sorgho/maïs/arachide/niébé dont le cycle est de 3 mois dès que le cumul des pluies recueillies per cette décade atteint ou dépasse 10 mm ;
- suivre les informations agrométéorologiques sur les radios et télévisions afin de démarrer à bonnes dates les opérations de s en fonction des zones agroécologiques respectives ;
- mettre en œuvre les bonnes pratiques culturales vulgarisées par les agents d'appui conseil ;
- signaler toute présence de ravageurs et autres nuisibles.

Il est demandé à la population de respecter les procédures de défrichement et d'éviter l'exploitation des fruits immatures.

Il est rappelé aux pêcheurs et aquaculteurs, qu'il est interdit de barrer ou de clôturer pour des fins de pêche les lits des fleuves, rivières ou de leurs affluents directs et d'empêcher le libre passage du poisson. Par ailleurs ils devront se conformer aux textes réglementaires en vigueur en vue de la gestion rationnelle des ressources halieutiques et aquacoles. Pour minimiser les risques de catastrophe naturelle, les pêcheurs installés sur les sites inondables doivent prendre des dispositions résilientes.

Les informations et conseils météorologiques doivent être mis à profit pour réduire les accidents de pirogues, surtout avec les enfants. Les pisciculteurs sont aussi invités à prendre des dispositions idoines afin de réduire l'impact des inondations sur leurs exploitations et les vents violents sur les cages flottantes. Les étangs exposés aux inondations doivent être pêchés ou les transférés en lieux sûrs.

Il est demandé aux éleveurs et agro-éleveurs de :

- procéder à un déparasitage systématique des animaux surtout les bœufs de labour ;
- vacciner tout le cheptel contre les maladies sensibles pour lesquelles la vaccination est obligatoire ;
- déclarer toute suspicion de maladies animales à caractère contagieux aux autorités administratives, techniques et politiques ;
- mettre les animaux en quarantaine en cas de suspicion de maladies et sous surveillance vétérinaire ;
- soumettre les animaux malades aux prélèvements d'organes par le vétérinaire pour raison de diagnostic de laboratoire (recherche de la nature de la maladie) ;
- se munir de certificat de vaccination pour les déplacements des troupeaux ;
- respecter les textes en vigueur notamment la Loi N°01-004 du 27 Février 2001 portant Charte Pastorale en République du Mali, son décret d'application et les conventions locales de gestion des ressources pastorales, afin de diminuer les cas de conflits entre acteurs ; le protocole d'accord règlementant la Transhumance Inter-Etats ;
- régler les cas de conflits au niveau des plateformes de gestion des litiges et dans les vestibules.

Bamako, le 14 juillet 2025
Le GTPA